

Parachat Bamidbar

Itsik Elbaz

Et voici les engendremens de Aharon et de Moché (Nombres 3 ; 1) ואלה תולדות אהרן ומשה (במדבר ג', א')

Le livre de **Bamidbar**, que l'on commencera à lire ce **chabat**, relate principalement les nombreuses péripéties que le peuple juif va traverser avant d'arriver à la rive du Jourdain, avant son entrée en Terre d'Israël. Il est question cette fois du décompte du peuple, et de leurs campements respectifs tout autour du Tabernacle. Après le décompte du peuple, vient le décompte des enfants de **Aharon**. S'il en est ainsi, pourquoi **Moché** est cité lorsqu'il est question des enfants de **Aharon** ?

Rachi sur le passage commente : « Puisque **Moché** a enseigné aux enfants de **Aharon** la **Torah**, l'on peut considérer comme s'il était leur géniteur », et c'est d'ailleurs pour cela qu'il est précisé dans ce passage *Au mont **Sinaï***, lieu où fut donnée la **Torah**, comme le précise **Rabbenou Bé'hayé**.

Et pourtant, les Enfants d'Israël, dans leur totalité, ont appris la **Torah** par **Moché**, et devraient aussi être cités comme ses enfants. De plus, le **Talmud (Baba Métsia 33a)** rapporte que l'honneur que l'on doit à son maître en **Torah** est plus important que l'honneur que l'on accorde à son père. Ce qui signifie que **Moché** devrait être placé devant **Aharon** dans ce passage.

Avant d'apporter une réponse, rapportons le traité **Erouvin 54b** : « Comment l'étude se passait dans le désert ? **Moché** apprenait les lois de la Présence Divine, **Aharon** entraînait et **Moché** les lui transmettait. Puis, les enfants de **Aharon** entraient, **Aharon** se plaçait de côté, et **Moché** leur transmettait. Puis, les **Sages** entraient, les enfants de **Aharon** se plaçaient près de leur père et **Moché** leur transmettait. Enfin, **Moché** transmettait au reste du peuple, s'en allait, **Aharon** leur transmettait, s'en allait, et ainsi de suite. »

De cet enseignement, il nous est possible de voir que non seulement **Moché** enseignait les lois, mais aussi **Aharon**, en présence de ses enfants. Or, le **Choul'han Arou'h** (traité de codification des lois) rapporte : « Si son père et son maître se trouvent prisonniers, et que l'on ne peut payer que la rançon de l'un d'eux, l'on rachètera le Rav. Le **Rama** (acronyme de **Rabbi Moché Isserliss**) explique que si le père est un érudit, le fils rachètera d'abord son père, même si celui-ci possède une moins grande sagesse que le Rav en question. »

Ainsi, il est aisé de comprendre que **Aharon** figure en premier dans ce passage, car lui-même a enseigné à ses enfants et il était tout aussi bien un érudit. Si les enfants de **Aharon** ont appris de **Moché**, à plus forte raison le peuple, c'est pourquoi ils sont inclus dans le fait que les enfants de **Aharon** sont les engendremens de **Moché**.

On raconte qu'un couple vint voir un jour le **Ba'al Chem Tov** (fondateur du mouvement 'Hassidique), afin de demander une bénédiction pour avoir un enfant. Celui-ci les mit en garde en leur disant que leur enfant, s'ils en avaient, risquait d'être spécial et qu'il fallait vraiment vouloir cet enfant. Les parents acceptèrent et un an plus tard, ils eurent un fils, qu'ils amenèrent devant le Rav pour le bénir. Celui-ci insista sur la nécessité pour cet enfant de réciter les bénédictions avant et après le repas.

Mais, au bout de deux ans, l'enfant mourut subitement sans raison. Les parents retournèrent vers le Rav, afin de demander des explications. Il leur expliqua que l'âme de leur fils était une âme très particulière, et leur raconta sa vie antérieure. Cet enfant était en fait un fils d'un gouverneur particulièrement doué, et dont le père nomma un précepteur pour l'éduquer. Un jour, cet enfant surprit son maître, qui était en réalité un juif, avec des **Téfillines** et lui demanda de lui apprendre. Celui-ci accepta, et lui apprit la **Torah**. Plus tard, ils s'enfuirent, cet enfant se convertit et passa le reste de sa vie en juif exemplaire. Au ciel, on lui refusa l'entrée au **Gan Eden** car il avait vécu deux ans sans prier avant et après manger et il dut revenir afin de réparer ce tort.

Les parents se réjouirent alors d'avoir pu élever une telle âme et furent bénis par le **Ba'al Chem Tov** qu'ils auraient des enfants en bonne santé grâce à leur mérite et leur dévotion dans l'éducation de cette âme si spéciale.

וכל נתיבותיה שלום

ברכות דף ח. "אמר הקדוש ברוך הוא כל העוסק בתורה ובגמילות חסדים ומתפלל עם הצבור, מעלה אני עליו כאילו פדאני, לי ולבני, מבין אומות העולם", וברש"י "זה שעסק בדברי שלום, דהיינו תורה, דכתיב **וכל נתיבותיה שלום**, וכן גמילות חסדים נמי שלום הוא, **שמתוך שגומל חסד בגופו לחבירו הוא מכיר שהוא אוהבו**, ובא לידי אחוה ושלום".

Une vie de Torah et de Hessed

La **Guemara (8a)** évoque le mérite d'une personne qui a une vie de **Torah**, qui se préoccupe d'actes de bienfaisance et qui prie avec la communauté. Au point que **H.achem** Lui-même déclare que celle-ci « libère la **Ché'hina** (la Présence Divine) et Ses enfants des nations du monde » (de la galout, l'exil) dans les termes :

"אמר הקדוש ברוך הוא כל העוסק בתורה ובגמילות חסדים ומתפלל עם הצבור, מעלה אני עליו כאילו פדאני, לי ולבני, מבין אומות העולם".

Rachi nous explique qu'il s'agit de celui qui se préoccupe du Chalom, de la paix. En effet la **Torah** est symbolisée par la paix comme il est écrit : **"וכל נתיבותיה שלום"**. Tous ses chemins (de la **Torah**) sont paix.

Les actes de bienfaisance témoignent d'un altruisme qui aspire à la paix entre les hommes. Un homme qui donne de sa personne pour autrui lui prouve son amour et ceci crée une ambiance d'entente et de paix et ça n'est pas dissociable d'une vie de **Torah**. C'est cette attitude de cohésion dans notre vie qui fait preuve d'un grand **Kiddoush H.achem** (une sanctification du Nom Divin, ce que **H.achem** attend de nous et chérit tout particulièrement. (Par le Rav Yossi Guigui).

2 Sivane - 8 Sivane שמירת הלשון

- **2 Sivane** – Si l'enseignant constate chez son élève un réel problème ou comportement perturbateur et qu'il estime qu'un tiers doit intervenir (directeur, collègues, parents), il se doit d'en parler sans tarder. Il y a lieu de ne pas prendre des écarts de conduite comme une attaque personnelle car la plupart du temps, l'élève en question est lui-même aux prises d'une lutte intérieure et ne demande qu'à être aidé.
- **3 Sivane** – Un enseignant prendra soin de ne blesser inutilement son élève. De nos jours, les affronts verbaux ou physiques engendrent la violence et non la discipline, c'est pourquoi peser ses mots et gestes relève du crucial.
- **4 Sivane** – Si l'on a personnellement vu quelqu'un léser autrui, il y aura lieu d'aller parler avec le coupable et de le réprimander selon les lois prévues, afin qu'il répare son tort. Toutefois, le dénoncer aux autorités lui encourrait une peine non conforme à la Torah (il risque la prison pour une faute financière, par exemple). Par contre, si cette personne représente un danger pour autrui, l'on aura le droit de la dénoncer.
- **5 Sivane** – Il sera possible d'exercer une pression sur un individu afin qu'il se fasse juger au Beth Din, mais il est interdit de l'humilier afin d'exercer ladite pression. On pourra discuter afin de l'aider à comprendre et de le convaincre de se présenter au tribunal. Le Beth Din, de son côté, aura le droit de publier que cet individu ne respecte pas ses convocations.
- **6 Sivane** – En revanche, il sera interdit d'employer une pression sociale pour obliger le coupable à restituer le bien lésé, car seule la décision du tribunal peut statuer sur la position à adopter. Il est donc défendu d'exercer la justice soi-même.
- **7 Sivane** – Si l'on a témoigné envers une personne commettant un délit et que le tribunal l'a acquitté, il sera interdit d'émettre une critique sur cette décision. Mais l'on pourra demander à une autorité compétente d'ouvrir une enquête
- **8 Sivane** – Une personne se sentant lésée ou victime n'a pas le droit de dénoncer publiquement pour demander réparation, mais essayer de discuter avec le coupable potentiel ou un Rav compétent.

Note importante (2013) : Notre Maître et le Maître mon père Za'I, Le Rav Its'hak Ben Shoushan, Roch Yéchiva à Kiriath Sefer, est actuellement en France, afin de récolter des dons pour soutenir son institution. Aidons le par notre 'Hessed, à avoir une vie de 'Hessed